



CIRCULAIRE N°. 24

Objet : Maîtrise des consommations d'énergie électrique

1. Lors des derniers contrôles périodiques des locaux du Palais des Nations et de ses annexes, il a été constaté que les luminaires ainsi que de nombreux équipements de bureaux restent enclenchés, ce qui engendre un gaspillage d'énergie électrique qui affecte de manière significative les ressources de l'ONUG.
2. En conséquence, nous vous rappelons les mesures suivantes, que nous vous demandons d'appliquer avec la plus grande diligence :
 - l'éclairage des bureaux doit être coupé lorsque l'apport d'éclairage naturel est suffisant ;
 - l'éclairage des bureaux doit être coupé, ainsi que les ordinateurs personnels, lorsque les fonctionnaires quittent leur bureau ;
 - l'éclairage des salles de conférences, des dépôts et bureaux doit être éteint lorsque ces locaux ne sont pas utilisés ;
 - l'emploi de bouilloires électriques ou de réfrigérateurs personnels est interdit.
3. Nous comptons sur la collaboration de chacun d'entre vous.

(Signé) Aminata **Djermakoye**
Directrice de la Division de l'administration